

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT**

DE_2026_033

Désignation d'un représentant au SMICA

Le vingt-deux mai deux mille vingt-six, le comité syndical, dûment convoqué, s'est rassemblé au nombre prescrit par la loi à Sainte-Énimie, sous la présidence de Thierry SOLIER.

Étaient présents : Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Sylvain MOLINES, Jérémy RAMOND, Carine COUVE, Laurent BALSAN, Stéphane GERMAIN, Jaclyn MALAVAL, David HERRARD, Jérôme VIEILLEDENT, Anne-Sophie BOURASSEAU, Eric DESCOTTE, François LEROY, Eric SAQUET, Patrick SALSON, Jean-Jacques ACHACHE, Tony BEDEL, Thierry SOLIER, Florence DELORT, Philippe CAVALIER, Nicolas GALIERES, Alain CHMIEL, Alain DESAGA, Sylvie LARRAZ, Jean BLANCHOT, Isabelle CARTAILLAC, Josian FRAYSSE, Frédéric BARASCUD

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BOURASSEAU

Date de convocation : 11 mai 2026

Délégués du comité syndical		
En exercice : 29	Présents : 28	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Vu la délibération DE_2020_008 du 10 mars 2020 relative à l'adhésion du Syndicat mixte du Tarn-amont au Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents (SMICA),

Considérant le renouvellement du comité syndical, il convient de procéder à la désignation du représentant du syndicat au sein de l'assemblée extra-syndicale du SMICA,

Le Président précise que le syndicat adhère au SMICA pour la mission de Délégué à la Protection des Données relative au RGPD, la mise en place de solutions informatiques, et d'hébergement de données et la centrale d'achat de matériel informatique.

Le Président propose donc au conseil syndical de désigner le représentant du syndicat au sein l'assemblée extra-syndicale du SMICA.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Désigne pour représenter le syndicat mixte du Tarn-amont au sein de l'assemblée extra-syndicale du SMICA, Jean-Jacques ACHACHE, lequel ici présent accepte les fonctions,

Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026
Date de reception de l'AR: 26/05/2026
048-200080547-DE_2026_033-DE
A G E D I

Ainsi fait et délibéré à Sainte-Énimie, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Président, Thierry SOLIER



La Secrétaire de séance, Anne-Sophie BOURASSEAU



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 26/05/2026
et publié ou notifié
le 04/06/2026

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026
Date de reception de l'AR: 26/05/2026
048-200080547-DE_2026_033-DE
A G E D I